

FRAIS DE RETARD

Pour les étudiants actuels, **déjà inscrits à la session Automne 2017**, et qui désirent poursuivre leurs études à la session Hiver 2018 :

La date limite pour compléter votre choix de cours et effectuer votre paiement est le vendredi 6 octobre, 23 h 59.

Tout retard de remise de votre choix de cours et de votre paiement entrainera des frais:

- 7 octobre 2017 : 25 \$ de frais additionnels
- 1^{er} novembre 2017 : 50 \$ de frais additionnels
- 2 décembre 2017 : 75 \$ de frais additionnels
- À compter du 4 janvier 2018 (s'il y a des places disponibles) : 100 \$ de frais additionnels

Pour les **futurs étudiants** admis à la session Hiver 2018 et les étudiants admis dans un nouveau programme (**changement de programme**) :

1^{er} Tour

- 4 décembre 2017 : 25 \$ de frais additionnels
- 16 décembre 2017 : 50 \$ de frais additionnels
- 4 janvier 2018 : 100 \$

2e Tour

- 16 décembre 2017 : 25 \$ de frais additionnels
- 4 janvier 2018 : 75 \$ de frais additionnels

Pour toutes questions concernant les frais de retard, veuillez communiquer avec le bureau du registraire soit par courriel à : registraire@cegeptr.qc.ca ou par téléphone au 819 374-9441 option 9.